



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 16 MARS 2015

1. OUVERTURE

- 1.1 Réflexion
- 1.2 Dérogations mineures – Parole au public
 - 858-860, rue Blondin
 - 220, chemin du Mont-Loup-Garou
 - lot 3 888 410 (rue de l'Orée-des-Bois)
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 mars 2015

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015
- 2.2 Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.3 Nomination de M. Roch Bédard à titre de maire suppléant
- 2.4 Nomination de membre citoyen – Comité consultatif en environnement
- 2.5 Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)
- 2.6 Reconduction du Programme AccèsLogis Québec
- 2.7 Nomination de membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme
- 2.8 Demande de permis de voirie – Ministère des Transports du Québec
- 2.9 Adoption – « Principe de taxation » des infrastructures municipales
- 2.10 Demande d'autorisation – Projet de route touristique « Route des Belles-Histoires »

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

Aucun point

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Suspension sans traitement des employés 430549 et 430579
- 4.2 Acceptation de la démission d'une employée

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Cautionnement d'exécution – Fauchage des accotements (INV-2014-161)
- 5.2 Adjudication – Location de balais mécaniques (SP-2015-08)

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Recommandation de paiement final – Réfection de la chaussée partie de la rue des Plaines (INV-2012-130)
- 6.2 Recommandation de paiement – Décompte progressif # 21r4 (libération de retenue) – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon
- 6.3 Autorisation de signature – Entente – Travaux de prolongement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout – Les Berges du Mont-Gabriel – rue Orée-des-Bois et rue des Berges
- 6.4 Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc
- 6.5 Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Reconstruction du poste de surpression Souchets

7. URBANISME

- 7.1 Décisions du conseil – Dérogations mineures
 - 858-860, rue Blondin
 - lot 3 888 410 (rue de l'Orée-des-Bois)
220, chemin du Mont-Loup-Garou

8. LOISIRS

- 8.1 Aide financière – Centre International de poésie des Laurentides (CIPL) – 10^e édition de la « Nuit laurentienne de la poésie »

- 8.2 Approbation du plan d'action triennal « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et nomination du comité de suivi
- 8.3 Autorisation de signature – Entente de gestion des terrains de tennis municipaux de la Ville de Sainte-Adèle
- 8.4 Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Futur règlement numéro 1145-1 amendant les règlements 1145-2010 et 1145-A-2011 concernant la politique de gestion contractuelle
- 9.2 Futur règlement numéro 1220 concernant la collecte, transport et disposition des matières résiduelles
- 9.3 Futur règlement numéro 1203-1 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1211 décrétant un emprunt afin de réaliser des travaux pour l'automatisation (télémetrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc et pour emprunter une somme de 414 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 414 000 \$ - Adoption
- 11.2 Règlement 1212 décrétant des travaux de relocalisation du poste de suppression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec, et pour emprunter une somme de 2 486 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 486 000\$ - Adoption
- 11.3 Règlement numéro 1214 pour la conception de plans et devis pour la reconstruction du poste de suppression Souchets, et pour emprunter une somme de 70 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 70 000\$ - Adoption
- 11.4 Règlement numéro 1215 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville et sous la rue des Souchets, et pour emprunter une somme de 214 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 214 000\$ - Adoption
- 11.5 Règlement numéro 1216 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur une partie des rues Rolland, Valiquette, Maurice-Aveline, et sur les rues Dubé et de Montreux, et pour emprunter une somme de 516 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 516 000\$ - Adoption
- 11.6 Règlement numéro 1217 pour la conception de plans et devis pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire des domaines Habitat et Paysan, et pour emprunter une somme de 75 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 75 000\$ - Adoption
- 11.7 Règlement numéro 1218 pour la conception de plans et devis visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, et pour emprunter une somme de 87 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 87 000 \$ - Adoption

- 11.8 Règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.
- 11.9 Règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain
- 11.10 Règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande
- 11.11 Règlement 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres
- 11.12 Règlement 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- Incompressibles – Fonds d'administration – 225 034,72\$ pour la période du 14 au 20 février 2015.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 585 195,01\$ pour la période du 21 au 27 février 2015.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 125 354,46\$ pour la période du 28 février au 6 mars 2015.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 865 641,73\$ pour la période du 7 au 13 mars 2015.
 - Liste des comptes à payer au montant de 827 842,77\$ pour le mois de janvier 2015.
 - Engagements au montant de 674 635,91\$ pour la période du 1er au 28 février 2015.
- 12.2 Dépôt délégation – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires
- 12.3 Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1210 pour des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs – PRR 2015

13. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 16.1 Levée de la séance

Le greffier par intérim

(s) Yan Senneville

Yan Senneville